



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
PRISONNIERS LIBÉRÉS

RECONNUE
COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1876

COMPTE RENDU DU 21^E EXERCICE

1894-1895

— 1896 —



18/50
f9c71

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1876



COMPTE RENDU DU 21^E EXERCICE

1894-1895

— 1896 —

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents d'honneur

MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.
M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
M. LE MAIRE DE BORDEAUX.
M. BÉRENGER, sénateur, président de la Société de patronage de Paris.

MM. LEFRANC, procureur général.
POMPÉI, procureur de la République.
Anselme LÉON, conseiller à la Cour.
DES GROTTE, conseiller général.
Marc MAUREL, membre de la Chambre de commerce.
DELCURROU, premier président.
Le PRÉSIDENT de la Commission départementale.
PRÉTÔT, conseiller à la Cour.
LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de préfecture.
LANUSSE, administrateur des Hospices.
SCHENGRUN-LOPÈS-DUBEC.
O. GROSSARD.
André BALLANDE, négociant-armateur.
BOREL DE LA ROCHETTE, directeur de la 26^e circonscription pénitentiaire.
Henri COUVE.
Gustave SILLIMAN, négociant.
F.-G. MOLINIÉ.
Aym. LALANDE fils.
Baron Alfred DE LUZE, négociant.
Arthur ESCARRAGUEL.
Émile TEYSSONNEAU, négociant.
Adolphe BERMOND, négociant.
Ed. LAWTON.
Jules CALVÉ, conseiller à la Cour.
P. MESTREZAT, négociant.
Hermann CRUSE, négociant.
MARCILLAUD DE BUSSAC, conseiller à la Cour.
Henri RÖDEL, juge suppléant au Tribunal civil.
PLUMEAU, conseiller général de la Gironde.
LESCA, conseiller général de la Gironde.
LANOIRE, conseiller général de la Gironde.
Ch. FOSSE, négociant.

Membres honoraires

- MM. LE GOUËST, directeur de la Maison centrale de Loos-lès-Lille.
 L. TRARIEUX, sénateur.
 DEMONS, docteur-médecin.

Comité exécutif de la Société

- MM. O. GROSSARD, *président*.
 G^o SILLIMAN, } *vice-présidents*.
 H. COUVE, }
 A. BALLANDE, *trésorier*.
 J. CALVÉ, *secrétaire*.
 H. RÔDEL, *secrétaire adjoint*.
 Hermann CRUSE,
 Ch. FOSSE,
 MARCILLAUD DE BUSSAC, } *assesseurs*.
 F.-G. MOLINIÉ,
 BOREL DE LA ROCHETTE,
 BARON A. DE LUZE,
 PERINGUER, docteur-médecin, *service médical*.
 A. CARON, officier en retraite, *directeur du Refuge*.
 RATEAU, *surveillant*.

Patrons de la Société

- MM. Joseph BONNET.
 P.-Henri VIDEAU fils.
 GARDETTE.
 NAUDIN.
 HOSTEIN.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

Séance du 14 Décembre 1895

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale de la Société de Patronage des prisonniers libérés a été tenue le samedi 14 décembre 1895, à deux heures et demie de l'après-midi, dans le local du Refuge, rue Malbec, 97, sous la présidence de M. O. Grossard, président de l'Œuvre, assisté de MM. Silliman et Henri Couve, vice-présidents; Calvé, secrétaire; H. Rödel, secrétaire adjoint; Marcillaud de Bussac, Ch. Fosse, H. Cruse, Borel de La Rochette, Molinié, assesseurs.

Plusieurs membres du Conseil d'administration, au nombre desquels on remarque M. Lefranc, procureur général, assistent à la séance.

Le Général commandant le 18^e corps d'armée, M. l'Archevêque de Bordeaux, le Premier Président de la Cour d'appel, M. le Préfet, M. le Maire et diverses autres autorités, ainsi que quelques membres du Conseil d'administration, s'étaient fait excuser.

M. le Président déclare la séance ouverte et rappelle, dans son allocution, le succès obtenu par la conférence faite, le 29 août, à l'École professionnelle de la rue Saint-Sernin par M. le sénateur Bérenger sur « l'Œuvre du patronage des libérés ».

M. J. Calvé, secrétaire, donne lecture d'un rapport sur le dernier exercice annuel, et M. G. Silliman communique à l'Assemblée un exposé des diverses questions traitées dans le

dernier Congrès pénitentiaire à Paris, auquel il lui a été donné d'assister.

En l'absence de M. A. Ballande, trésorier, les mouvements de la caisse pendant le dernier exercice sont fournis par M. G. Silliman.

L'Assemblée générale, consultée sur la nomination d'un Président pour le Congrès pénitentiaire qui doit être tenu à Bordeaux dans le courant du mois de mai ou juin prochain, désigne par acclamation M. le sénateur Bérenger.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quatre heures.

ALLOCUTION DE M. O. GROSSARD, PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Presque toutes les Sociétés charitables et philanthropiques de Bordeaux ont profité de l'Exposition pour organiser des congrès.

Nous n'avons pas suivi leur exemple, parce qu'une Assemblée plénière internationale avait lieu l'été dernier à Paris pour étudier les régimes pénitentiaires des principaux pays d'Europe.

Qu'il me soit permis de remercier à ce propos l'un de nos honorables vice-présidents, M. Silliman, d'avoir bien voulu se charger de vous communiquer un rapport sur certaines questions traitées dans ce Congrès, auquel il lui a été donné d'assister.

Désireux toutefois de faire participer notre Société aux avantages qui pouvaient résulter de ce grand mouvement dans notre ville, le Comité exécutif décida de faire appel au dévouement d'un orateur distingué pour venir exposer, dans une conférence publique, le but moral de notre Œuvre.

M. le sénateur Bérenger, dont vous connaissez tous la haute situation, la grande valeur, parut le premier indiqué pour y faire entendre sa parole autorisée; mais nous redoutions pour lui les fatigues d'un assez long voyage à cette époque de l'année, où les chaleurs sont parfois excessives.

Dès qu'il connut notre désir, l'éminent apôtre du Patronage des libérés consentit, avec une bienveillance et une grâce dont nous avons été profondément touchés, à venir faire cette conférence le 29 août.

Bien que plusieurs autres réunions aient été fixées pour la même soirée, plus de mille auditeurs avaient voulu se rendre à l'École professionnelle de la rue Saint-Sernin, mise très gracieusement à notre disposition par la Société Philomathique.

On remarquait dans l'assistance les soutiens les plus fidèles de l'Œuvre : M. Delcurrou, premier président; M. le Préfet, M. le Maire, beaucoup de magistrats et de dames, et nombre de nos souscripteurs habituels.

L'orateur a tout d'abord rappelé la mémoire de Charles Siliman, cet homme de bien, ce grand philanthrope, en faisant remonter justement à lui tout le mérite de la fondation et de l'organisation de la Société de Patronage de Bordeaux.

Parlant de sa visite au Refuge, il a donné les conseils précieux d'une longue et fertile expérience, conseils, disons-le, qui ont été et seront suivis avec la plus scrupuleuse exactitude.

Exposant le but que se propose l'Œuvre, son utilité, il a parfaitement démontré, par les diverses constatations auxquelles il s'est livré, par des exemples frappants, les excellents résultats obtenus.

Sur 170,000 individus environ sortant chaque année des prisons de France, plus de la moitié revient sous les verrous dans une moyenne de trois ans.

Tout porte à présumer que bon nombre arrive à faiblir devant un concours de circonstances difficiles, souvent même insurmontables pour pouvoir se procurer un travail rémunérateur, surtout lorsqu'il s'agit d'individus n'exerçant aucun métier manuel.

La méfiance inspirée par l'homme qui a mérité la prison est à peu près générale : on comprend, on admet certainement la possibilité pour un libéré de revenir à des sentiments honnêtes, mais infiniment peu de gens paraissent disposés à risquer l'expérience à leurs dépens.

En termes émus et fort éloquents, l'orateur a retracé le tableau de l'homme qui, après des efforts inouïs pour se relever se voit impitoyablement repoussé de partout.

N'est-ce pas un devoir d'humanité, l'intérêt social lui-même qui commande de tendre une main secourable à ce malheureux?

La plupart d'entre eux ont non seulement été privés de toute éducation morale, des encouragements, des tendres remontrances d'une bonne et pieuse mère, mais ils ont respiré un atmosphère où les vices, les plus viles passions, les haines s'épalaient journellement sous leurs yeux.

Les exemples de relèvement, d'amendement, sont surtout fréquents chez les jeunes gens, et les efforts tentés en vue d'améliorer les adultes sont, en thèse générale, accompagnés des résultats les plus encourageants.

Citant à l'appui les engagements contractés par les pupilles de la Société des engagés volontaires de Paris, tous jeunes libérés, il se dit en mesure d'affirmer que presque tous se conduisent dans l'armée de la façon la plus irréprochable.

Les statistiques permettent de constater, a-t-il ajouté, combien, d'autre part, est importante la proportion des individus condamnés pour outrages et rébellion envers les agents et pour coups et blessures.

Ces actes, certainement fort répréhensibles en eux-mêmes, ont souvent été déterminés par un état de surexcitation, d'emportement dû à des circonstances particulières, n'entachant en rien la moralité de la part de leurs auteurs.

En terminant, le conférencier rappelle la conduite des pensionnaires de l'Asile de Saint-Léonard, situé près de Saint-Étienne, pendant l'Année terrible.

L'abbé Villon, fondateur de ce Refuge, où il n'admet que les récidivistes les plus chevronnés, réunit, après nos premiers désastres, tous les hommes valides; il leur expose les dangers courus par la patrie, et fait appel à leurs sentiments de citoyens pour aller grossir le nombre de ceux qui la défendent.

Bien qu'exemptés du service militaire par suite de leurs condamnations, tous n'en vont pas moins prendre leur feuille de route pour l'armée de l'Est. Ils font admirablement leur devoir; les survivants reviennent tous, après la signature de la paix, dans l'établissement reprendre leur travail habituel.

Ah! qui peut dire, Messieurs, que tout bon sentiment est absolument éteint dans le cœur d'un homme, aussi perverti

qu'il paraisse? Ne suffit-il pas quelquefois d'un souffle pour raviver une dernière étincelle enfouie, disparue complètement sous les cendres!

Pendant une heure et demie, M. Bérenger a su captiver au plus haut point son auditoire par le charme tout particulier de sa parole, par un ton de grande simplicité, de franchise, et les applaudissements souvent répétés lui ont manifestement démontré l'admiration de tous pour l'élévation de ses sentiments, pour le talent et la chaleur qu'il savait mettre au service de ses plus ardentes convictions.

Nous comptons nombre d'amis bien dévoués parmi nos chers concitoyens, leur foi n'en a été que mieux affermie; quant aux hésitants, je ne dirai pas aux rebelles à toute idée de patronage des libérés, ils ne pourront plus s'abriter derrière un semblant de raison pour nous refuser leur concours.

Tous les journaux, sans distinction de partis, d'opinions, ont été unanimes à constater le grand succès obtenu par M. Bérenger, et l'un d'eux terminait son compte rendu en disant : « Rarement parole plus utile et plus juste fut entendue. »

Dans un sentiment de prévoyance bien naturelle de notre part, nous avons voulu sténographier la conférence de notre cher Président d'honneur, et notre intention était d'en adresser des exemplaires à chacun de nos bienfaiteurs.

Cette conférence restera comme un fait de la plus haute importance pour notre Société, et si nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour pour en adresser tous nos sentiments de reconnaissance à M. Bérenger, nous sommes heureux de pouvoir les lui renouveler encore publiquement aujourd'hui.

Notre estimable Secrétaire général va vous donner communication du compte rendu de l'exercice écoulé, et par suite de l'impossibilité où s'est trouvé notre honorable Trésorier, M. Ballande, de ne pouvoir assister, à son grand regret, à notre séance, les mouvements de la caisse pendant la même période vous seront présentés par M. Silliman.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

MESSIEURS,

Au cours de notre vingt et unième exercice, c'est-à-dire du 1^{er} novembre 1894 au 1^{er} novembre 1895, nous avons admis au Refuge 405 pensionnaires : 9 s'y trouvaient encore à la clôture de l'exercice précédent. C'est donc 414 individus qui ont bénéficié de notre patronage pendant la période dont je dois vous entretenir.

Durant l'année 1893-1894, nos assistés avaient été au nombre de 535, soit 121 de plus que pour l'exercice récemment clos. Cette diminution s'explique par des causes diverses, et il en est deux surtout qui doivent retenir notre attention. La première tient aux modifications qui ont dû être apportées dans la pratique de notre patronage, et au risque de tomber dans des redites, je rappelle que pendant fort longtemps cette assistance ne se limitait pas aux prisonniers libérés, en faveur desquels elle avait été instituée : nous l'étendions aussi à tous ceux qui, sans asile, sans travail et sans ressources, sollicitaient notre secours, et en retiraient le précieux avantage de s'arrêter au seuil de la prison et d'échapper à une condamnation et aux déchéances qu'elle entraîne. Nous avons dû renoncer à cette extension, à peu près illimitée, de notre Patronage lorsque, à côté de notre Œuvre, il s'en est fondé d'autres qui, par l'Hospitalité de Nuit, l'Assistance du Travail et autres Services charitables, ont satisfait à d'impérieuses exigences et assuré une protection à des infortunes se confondant presque avec celles qui excitent plus spécialement notre sollicitude. Nous nous

sommes cependant gardés de tout excès de rigueur dans ce retour à une plus stricte application de nos Statuts; il nous en eût, en effet, coûté de rompre entièrement avec des habitudes remontant à la date de la création de notre Société, et c'est encore par centaines que nous accueillons dans notre Asile des hommes que leur misère seule recommande à notre pitié et dont le passé n'est souillé d'aucune condamnation.

La diminution du nombre de nos patronnés tient aussi à la décroissance du nombre des détentions inscrites à l'écrrou du Fort du Hâ, et la Statistique pénitentiaire, ainsi que celle des divers Établissements hospitaliers, nous révèlent à cet égard un fait utile à noter. Notre région du Sud-Ouest paraît attirer, dans une proportion moindre que par le passé, les individus qui ont entraînés hors de chez eux par le goût du déplacement ou par le désir sincère de se procurer un travail de leur choix. On assure qu'ils se portent de préférence vers les départements du Centre, et le motif de cette direction échappe aux observations les plus attentives. Ne nous hâtons pas de conclure que le vagabondage est chez nous en voie d'extinction: la réalité dont nous sommes les témoins nous donnerait le plus affligeant démenti, et bornons-nous à souhaiter que la prison retienne un nombre chaque jour amoindri de vagabonds ayant besoin de notre aide à l'expiration de leur peine.

La statistique s'applique ainsi qu'il suit à nos 414 patronnés du dernier exercice :

115 ont été placés.
52 ont été rapatriés.
2 ont été embarqués.
4 se sont engagés.
2 ont été réconciliés avec leur famille.
14 ont été placés dans divers établissements.
186 ont quitté le Refuge en se disant assurés de trouver du travail en ville ou à la campagne.
8 ont été renvoyés.
25 ont quitté le Refuge sans donner avis de ce départ.
6 étaient encore au Refuge le 1^{er} novembre 1895.

Total... 414

Le placement de nos pensionnaires est l'assistance la plus féconde en résultats utiles, et, par suite, celle que nous sommes le plus soucieux d'employer. C'est, en effet, en leur procurant du travail que nous pouvons assurer à nos patronnés leur subsistance et aussi celle de la famille dont ils sont parfois le soutien, les préserver d'une rechûte dont les suites seraient irrémédiables et leur inspirer l'ambition de mériter et obtenir la réhabilitation que la loi réserve à leur repentir et à leur bonne conduite. On comprend facilement quelles sont les difficultés auxquelles, trop souvent, se heurtent nos efforts. Les uns viennent quelquefois de nos patronnés eux-mêmes, qu'il importe de ramener à un sentiment plus exact de leur situation en leur refusant le droit de discuter la nature et le salaire de l'ouvrage qui leur est proposé. D'autres sont le fait de patrons qui, malgré leur vif désir de s'associer à l'acte de charité auquel nous les convions, hésitent cependant à accueillir dans leurs chantiers ou ateliers des hommes qui ne peuvent fournir aucun certificat et n'ont pas de références à invoquer. Nous devons nous féliciter d'avoir pu, chaque année, vaincre en partie ces difficultés et arriver à placer un assez grand nombre de nos protégés.

Nous recourons aussi, dans la mesure la plus large, au rapatriement, dont les avantages ne sauraient être trop appréciés. C'est, en effet, le service le plus utile à rendre à la plupart de nos patronnés que de les ramener soit à leur pays d'origine, soit en tout autre lieu où ils peuvent trouver une protection contre le désœuvrement et la misère. Cette assistance par le rapatriement nous est facilitée par les passeports, avec secours de route, que la Préfecture met libéralement à notre disposition, et par les bons avec réduction du prix des places concédés par les Chemins de fer du Midi et d'Orléans, ainsi que par la Compagnie de Navigation de Bordeaux à Nantes.

L'engagement militaire est pour les jeunes gens en âge de devancer l'appel de leur classe l'un des moyens les plus sûrs de se préserver des dangers auxquels les exposent leur insouciance et leur isolement. Nous avons pu, cette année, diriger

dans cette voie quatre de nos jeunes protégés : aucun d'eux n'avait encore subi de condamnation, et ils ont pu ainsi user d'une certaine liberté dans le choix de leur régiment.

Le nombre de ceux qui ont quitté le Refuge sans que nous leur ayons nous-mêmes assuré du travail peut paraître considérable; mais il est bon de rappeler que parmi eux beaucoup se sont, sans retard, éloignés de la ville pour aller dans la campagne s'employer aux travaux de la saison. On ne peut que les louer de cette résolution, et nous leur en donnons le conseil lorsque l'époque de certains travaux tels que la fenaison, la moisson ou les vendanges rend nécessaire l'augmentation du personnel agricole.

Nos 414 pensionnaires du Refuge se répartissent ainsi, suivant leur âge :

126	avaient moins de 20 ans.
136	avaient de 20 à 30 ans.
113	avaient de 30 à 40 ans.
39	avaient plus de 40 ans.
<u>Total...</u>	<u>414</u>

Chaque année, nous constatons avec peine que, pour la plupart, nos patronnés sont soit des jeunes gens à peine arrivés à l'adolescence, soit des jeunes hommes dans toute la force de l'âge. Presque tous ont été attirés dans notre ville par l'espoir d'une existence plus facile et plus lucrative que celle qu'ils avaient menée dans leur village : ils n'ont pas tardé à revenir de cette illusion ; mais, pour plusieurs d'entre eux, ils ne s'avouent à eux-mêmes la gravité de leur erreur que lorsqu'ils en ont subi les conséquences désastreuses, et ont ainsi augmenté les difficultés du patronage auquel ils se résignent enfin à recourir.

Nos pensionnaires se dénombrent ainsi, suivant leur degré d'instruction :

1	avait une instruction supérieure.
247	savaient lire, écrire et compter.
129	savaient lire.
37	étaient entièrement illettrés.
<u>414</u>	

Ceux qui étaient venus au Refuge à la suite d'une condamnation pénale s'étaient rendus coupables des crimes et délits ci-après :

Vagabondage et mendicité.....	143
Vol.....	59
Eserquerie, abus de confiance, faux.....	23
Grivèlerie, ivresse.....	6
Bris de clôture, outrages, rébellion.....	»
Coups et menaces.....	12
Attentats aux mœurs.....	6
Délits militaires.....	2
	<u>251</u>

Dix-neuf de nos pensionnaires étaient sans antécédents judiciaires, ainsi que nous avons pu en acquérir la certitude par l'examen de l'extrait de leur casier judiciaire.

Cent quarante-quatre recueillis par nous sur des recommandations diverses, et sans qu'il ait été suivi contre eux quelque information judiciaire ayant abouti à un renvoi en police correctionnelle ou à une ordonnance de non-lieu, n'ont pu être inscrits sur nos livres qu'avec des mentions incertaines : nous avons dû, en effet, nous en rapporter à leurs propres déclarations, dans lesquelles il serait téméraire d'avoir une confiance trop absolue, ou à la production des documents qu'ils placent sous nos yeux, et qui sont peut-être incomplets.

Sur les 414 individus admis au Refuge :

157	sortaient du Fort du Hâ ou de la prison annexe de Labottière.
18	venaient d'autres établissements pénitentiaires.
146	nous étaient adressés du Petit Parquet.
72	venaient sur la recommandation de membres du Comité.
17	nous étaient adressés par des Autorités diverses.
4	nous étaient adressés par d'autres Sociétés de patronage.
<u>414</u>	

C'est surtout au cours de nos visites de quinzaine au Fort du Hâ que se pratique l'offre de notre patronage à ceux qui peuvent en retirer quelque profit. Nous sommes toujours en cela très utilement secondés par M. le Directeur de la circonscription

pénitentiaire, M. le Gardien Chef et les agents placés sous leurs ordres. Avec une complaisance et un zèle dont nous ne saurions trop les remercier, ils nous fournissent sur chaque prisonnier arrivé à l'expiration de sa peine des renseignements que leur expérience et leur tact nous rendent précieux, et ils ne négligent rien pour faire connaître notre Œuvre de tous ceux auxquels elle peut être utile.

Les audiences du Petit Parquet nous procurent à peu près chaque jour un certain nombre de pensionnaires, et l'élément ainsi recueilli est plus facile à assister que celui que nous hospitalisons à sa sortie de la prison. Il convient d'abord de remarquer que les individus venus du Petit Parquet sont le plus souvent sans antécédents judiciaires, et que beaucoup d'entre eux ont déjà exercé quelque métier. A ce double point de vue, leur placement est moins difficile que celui de nos patronnés qui ont un passé entaché d'une ou plusieurs condamnations, et qui, se disant journaliers ou manœuvres, ne donnent sur leurs habitudes professionnelles qu'un renseignement bien indéterminé. En outre, notre patronage est toujours facilement accepté de ceux qui, après une courte détention, viennent d'être relaxés au Petit Parquet. Il n'en est pas toujours ainsi avec ceux que nous visitons au cours de leur peine dans la maison d'arrêt : soit qu'ils obéissent au désir de reprendre au plus tôt et sans entraves la liberté dont ils ont été privés quelque temps, soit qu'ils subissent une contagion corruptrice et cèdent aux conseils pernicieux de quelque compagnon de geôle, ils ne se rendent trop souvent à nos exhortations que lorsque nous les avons rassurés sur la nature de l'hospitalité que nous leur offrons.

Les professions qu'à leur entrée dans notre Asile nos patronnés ont déclaré exercer sont les suivantes :

Manœuvres, journaliers.....	109
Serruriers, ferblantiers, forgerons et maré- chaux ferrants.....	49
Maçons, tailleurs de pierres.....	3
Menuisiers, charpentiers, ébénistes.....	24
A reporter.....	185

Report.....	185
Écrivains, comptables, employés de com- merce.....	45
Domestiques, cochers, infirmiers.....	15
Cultivateurs, jardiniers.....	34
Marins, chauffeurs.....	30
Professeurs, instituteurs.....	2
Imprimeurs, lithographes et relieurs.....	7
Bijoutiers.....	2
Peintres, mouleurs, teinturiers.....	26
Selliers, bourrelliers.....	3
Tonnelliers.....	2
Pâtisseries, cuisiniers, garçons de café et de restaurant.....	20
Meuniers, boulangers.....	16
Cordonniers, sabotiers.....	7
Tailleur d'habits.....	1
Perruquiers.....	2
Bouchers, charcutiers.....	5
Sans profession.....	12

414

Notre situation financière vous sera, dans un instant, exposée par notre Trésorier. Vous y retrouverez le témoignage de l'estime et de la sympathie dont notre Œuvre continue à être honorée par le Ministère de l'Intérieur, le Conseil général de la Gironde et le Conseil municipal de notre ville. Les subventions qu'ils nous accordent chaque année assurent, par les ressources pécuniaires qu'elles mettent à notre disposition, le fonctionnement régulier de notre bienfaisance et attestent, en outre, que l'utilité de nos services est appréciée et encouragée par les Pouvoirs Publics.

Aux remerciements dont nous leur adressons l'expression respectueuse se joignent ceux que nous devons à nos souscripteurs et aux diverses Associations qui ne nous oublient jamais dans les aumônes qu'elles distribuent après leurs fêtes de charité.

La statistique dont le détail vient de vous être exposé contient en elle-même la preuve des bienfaits par lesquels se manifeste notre patronage. Il ressort, en effet, des chiffres que nous

avons placés sous vos yeux, que notre Asile reste largement ouvert à tous ceux qui ont besoin de notre protection pour se préserver de défaillances qui, chez plusieurs d'entre eux, auraient le caractère d'une récidive. Il en ressort, en outre, que nous appliquons tous nos efforts à les assister suivant le mode qui peut le mieux les maintenir ou les ramener dans la voie hors de laquelle il n'y a pour eux que misère, abolition du sens moral et révolte contre les lois. Nous remplissons ainsi la mission de notre Œuvre. Elle estime, avec toutes celles qui, sous des titres divers, poursuivent le même but charitable, qu'il ne faut ni décourager ni rejeter à l'abîme l'homme qui, après avoir subi le légitime châtement de sa faute, paraît disposé à revenir au bien. Sans doute, nous ne demandons pas pour lui, comme on a quelquefois paru le croire, la sympathie confiante et sans réserve qui revient à l'homme dont la vie de travail et de probité s'est scrupuleusement gardée de toute défaillance, et celui-ci, lorsqu'il est victime de circonstances malheureuses, ne doit être, au profit de personne, dépossédé des secours de la charité. Nous pensons seulement que parmi les infortunes qui sollicitent du secours, il ne faut pas refuser sa place à celle qui est particulièrement assistée par notre Œuvre, et que l'on doit professer un tout autre sentiment que le mépris ou le dédain pour le coupable qui veut se relever de son avilissement, mériter le pardon de sa faute et diminuer par un progrès rapide la distance qui le sépare des honnêtes gens.

Nous voudrions pouvoir pour chacun de nos patronnés le suivre à sa rentrée dans la vie sociale, et nous rendre ainsi un compte exact de la mesure dans laquelle notre patronage lui a servi. Cette enquête est d'une exécution tout au moins difficile. Elle ne peut, en effet, se pratiquer qu'à l'aide des renseignements que nos patronnés eux-mêmes nous fourniraient sur leur situation matérielle et morale, leurs habitudes de travail et leur désir d'être réhabilités. Quelques-uns, et ils sont en assez grand nombre, ont à cœur d'entretenir ainsi leurs relations avec notre Société, et les lettres qu'ils nous adressent attestent, dans la simplicité de leur forme, la reconnaissance dont ils restent

pénétrés envers nous et la confiance qu'ils conservent dans nos conseils et notre appui. D'autres s'abstiennent de ces communications qui auraient pour nous un si vif intérêt : c'est sans doute par une insouciance qui n'est pas spéciale à ces gens peu cultivés, et qu'il serait injuste de confondre avec l'ingratitude.

Un élément qu'il ne faut pas dédaigner dans l'appréciation des résultats de notre Patronage consiste dans les récidives constatées, à la maison d'arrêt, à la charge de nos anciens pensionnaires. Elles ont été de 13 0/0 pendant la dernière année, et cette proportion, si on la rapproche de celles de la plupart de nos exercices précédents, doit être considérée comme satisfaisante.

Une seule réhabilitation a été prononcée en faveur de nos protégés, mais plusieurs demandes sont en voie d'instruction, et nous avons tout lieu d'espérer qu'elles seront l'objet d'un accueil favorable.

M. le Président était le fidèle interprète de nos sentiments unanimes lorsque, au début de cette séance, il exprimait à M. le sénateur Bérenger notre profonde reconnaissance pour la visite dont il nous a honorés et pour sa conférence éloquente sur le Patronages des prisonniers libérés. Nous ne saurions, en effet, attacher trop de prix à l'hommage que l'éminent sénateur daignait ainsi rendre à notre Société, dont il a encouragé et facilité les débuts, et à laquelle il n'a jamais cessé de porter le plus vif intérêt.

Nous devons aussi considérer comme un témoignage éclatant de la valeur de notre Assistance la médaille d'or que nous avons obtenue à la distribution des récompenses de l'Exposition de la Société Philomathique. Vous savez tous que dans cette Exposition, qui a été si habilement organisée et conduite, et qui a laissé à chacun de ses visiteurs le souvenir d'un spectacle aussi attrayant qu'instructif, une large place avait été réservée au groupe des sciences sociales. C'est parmi les Œuvres de cette catégorie que notre Société avait exposé les documents et tableaux relatifs à son fonctionnement et à ses résultats. Il est glorieux pour elle d'avoir été jugée digne d'une des plus hautes récompenses dont disposait le jury.

Une médaille d'argent a été décernée à M. Caron, directeur de notre Refuge. Le jury, exactement renseigné sur les mérites de chacun de ses lauréats, a estimé avec raison que le nom de M. Caron ne devait pas se séparer de celui de notre Société, et nous avons tous applaudi à cette récompense, bien méritée par le zèle et le dévouement que depuis plus de dix ans nous sommes heureux de rencontrer chez le directeur de notre Asile.

Nous vous rappelons, Messieurs, que Bordeaux a été choisi comme siège du troisième Congrès national du Patronage des prisonniers libérés, et que cette Assemblée se tiendra à l'époque des fêtes de la Pentecôte, c'est-à-dire du 25 au 27 ou 28 mai prochain. La durée exacte n'en est pas encore déterminée. Elle ne pourra l'être que lorsque le programme des questions à traiter aura lui-même été définitivement arrêté. Votre Comité d'administration, auquel vous avez donné le mandat de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'organisation de ce Congrès, s'en occupe avec le concours actif et éclairé que veulent bien lui prêter M. Albert Rivière, secrétaire général de la Société des Prisons, et M. Louiche-Desfontaines, secrétaire général de l'Union des Sociétés de patronage.

Les travaux du Congrès seront répartis entre trois sections : l'une concernant les hommes, la seconde les femmes et les jeunes filles, et la troisième les enfants et les jeunes adultes. Pour chacune de ces sections, il sera établi une série des questions à débattre dans les Commissions et en séance publique, et toute question devant être l'objet de ce débat approfondi sera étudiée dans un rapport dont les conclusions seront soumises au vote de l'Assemblée.

Le Bureau central, d'accord avec votre Comité, a pensé que, conformément à un usage pratiqué avant la réunion de tout Congrès, il y avait lieu de recueillir auprès de chaque Société de Patronage des renseignements détaillés sur son mode de fonctionnement et ses résultats. Un questionnaire a été établi à cet effet et a été adressé à toutes les Sociétés de Patronage avec une lettre-circulaire portant les signatures de MM. le sénateur

Roussel, président du Bureau central, et Grossard, président du Comité d'organisation.

Nous avons pensé que la présidence du Congrès devait être offerte à M. Bérenger; mais avant de lui transmettre cette offre, nous avons voulu que, par l'expression d'un vœu unanime, vous lui eussiez, avec nous, demandé ce nouveau témoignage de son dévouement aux Œuvres de Patronage et de son affectueuse bienveillance pour notre Société.

Plusieurs des questions se rattachant à la protection des prisonniers libérés ont été traitées au Congrès international pénitentiaire qui, au mois de juin dernier, s'est réuni à Paris. Notre collègue M. Gustave Silliman avait bien voulu accepter la mission de nous y représenter. Je complète d'avance son rapport en lui adressant nos sincères félicitations pour la part importante qu'il a prise aux travaux de cette Assemblée et je lui exprime notre pensée commune en le remerciant du zèle et de la distinction avec lesquels il a rempli le mandat que nous lui avons confié.

RAPPORT

V^e CONGRÈS PÉNITENTIAIRE INTERNATIONAL

de 1895

PRÉSENTÉ PAR M. G. SILLIMAN

MESSIEURS,

Le cinquième Congrès pénitentiaire s'est réuni à Paris du 29 juin au 11 juillet.

Précédé par une réception au palais de l'Élysée, il a été ouvert, le dimanche 30 juin, en séance solennelle à la Sorbonne, sous la présidence de M. le Ministre de l'intérieur, en présence de M. le Président de la République, des ambassadeurs, des ministres accrédités et des membres de notre gouvernement. Je ne vous parlerai, Messieurs, ni du banquet de l'hôtel Continental, ni des réceptions au Ministère de l'intérieur, à la tour Eiffel, au palais de Fontainebleau, à l'Hôtel-de-Ville, au Jardin d'acclimatation, ni des visites à la Maison centrale de Melun et dans les prisons de Paris, les journaux en ont assez parlé en plaisantant agréablement inviteurs et invités. Peut-être même, en ont-ils trop parlé ! Ces fêtes étaient plus spécialement réservées aux étrangers. Je n'ai assisté qu'à deux ou trois.

Rappelons simplement que la France avait été reçue en 1872 à Londres, en 1878 à Stockholm, en 1885 à Rome, en 1890 à Saint-Petersbourg. Il y avait des délégués du Japon, du Brésil, des États-Unis, de Suisse, de Hollande, etc., etc.

La France se devait à elle-même de bien accueillir à son tour ses visiteurs. Elle leur a offert une hospitalité toute française. Il était bon de montrer à ces étrangers le talent de nos artistes

dans ses manifestations diverses et le savoir de nos ingénieurs dans ce qu'on a conservé de notre Exposition de 1889. Ceci dit, j'en viens de suite à la partie pratique et utile du Congrès.

Le Congrès avait réparti ses travaux en quatre sections :

1^{re} section : Législation pénale.

2^e section : Questions pénitentiaires.

3^e section : Moyens préventifs.

4^e section : Questions relatives à l'enfance et aux mineurs.

La troisième section devant s'occuper d'éviter les causes de rechute, c'est dans celle-ci que j'ai cru devoir me rendre. La section était présidée par M. de Latour, secrétaire d'État du Ministère de la justice en Belgique, et je retrouvai là MM. Louis et Albert Rivière, les champions distingués du patronage des libérés, dont le nom est salué et aimé par tous ceux qui s'intéressent à ces questions ; M. l'abbé Rousset, sous-directeur de l'asile Saint-Léonard, et M. le pasteur Robin.

La troisième section était du reste la plus nombreuse ; il y avait des délégués de toutes les nations, et parmi eux quelques dames, entre autres une demoiselle italienne docteur en droit de la Faculté de Paris.

Questions traitées.

La troisième section avait à étudier cinq questions pour lesquelles de nombreux rapports avaient été faits, imprimés et distribués. Chaque question était l'objet d'une brochure contenant les expériences de tous ceux qui avaient bien voulu offrir une étude ; cette brochure était résumée et présentée par un rapporteur spécial qui soutenait les conclusions adoptées. Deux questions : celle du pécule ou salaire des condamnés et celle des mesures à prendre contre le vagabondage et la mendicité étaient discutées dans les première et troisième sections (Législation pénale et Moyens préventifs). Cette dualité n'a pas permis de suivre absolument l'ordre du jour indiqué dans le programme du Congrès.

La première question qui a été traitée était celle-ci : « Quelles mesures conviendrait-il de prendre pour empêcher que les détenus dissipent leur pécule à leur sortie de prison et, se trouvant sans ressources, soient amenés presque fatalement à tomber dans la récidive? »

M. Albert Rivière a résumé, avec son talent bien connu, les rapports, qui ne tiennent pas moins de 75 pages de grand in-octavo.

Un délégué russe, deux délégués de Suède et Norvège, un délégué suisse, un délégué italien, un délégué anglais et trois délégués français ont traité le sujet. Une discussion s'est élevée sur la signification du mot *pécule*. Le pécule n'est pas un salaire, il ne constitue pas pour le libéré une propriété absolue, et la meilleure preuve, c'est que quand le condamné meurt en prison, tout ce qu'il a gagné fait retour à l'État. Le prisonnier travaille dans des conditions spéciales, par force; il subit une peine. Et tandis que quelques membres soutiennent cette thèse, d'autres veulent considérer le pécule comme un salaire dans toute l'acceptation du mot.

D'autres, enfin, veulent la remise du pécule acquis au libéré et qu'il lui soit facultatif de le garder ou de le confier. M. l'abbé Rousset, un des aides les plus dévoués de M. l'abbé Villon à l'asile de Saint-Léonard, M. le pasteur Robin dont tout le monde connaît les services, sont venus affirmer que des libérés leur avaient avoué que c'était la possession d'une forte somme d'argent qui les avait conduits à la rechute, mais tous deux sont pour l'abandon facultatif du pécule par les libérés. Des délégués étrangers sont venus nous apporter des aperçus ingénieux de ce qui se faisait dans leur pays.

En Allemagne, le pécule est remis à une caisse d'épargne postale, et le libéré peut la toucher par fractions de 10 fr. là où il se trouve.

En Belgique, c'est un tuteur qui le reçoit, et le bourgmestre est souvent le gardien de cette épargne forcée. Il la remet suivant les besoins.

Dans d'autres pays, le libéré choisit un tuteur; dans d'autres

pays, enfin, on encourage ceux qui envoient ce qu'ils gagnent à leur famille, et pour cela on comble en partie les trous qu'ils font volontairement dans leur capital.

La discussion en assemblée générale avec les conclusions de la première section n'a pas amené grande modification aux vœux que la troisième section avait émis. Je dois cependant noter l'intervention d'une dame belge qui s'est élevée énergiquement contre l'idée que le pécule du libéré n'était pas sa propriété indiscutable. Elle voit là une atteinte aux droits du travail et ne peut accepter la notion vague qui se trouve dans les vœux émis et que voici :

1° Il est désirable que le condamné n'ait pas, à sa sortie de prison, la libre disposition de son pécule;

2° La section émet le vœu que le pécule du libéré soit confié, chaque fois que son importance, la moralité du libéré ou d'autres circonstances justifient une mesure de ce genre, soit à une caisse publique d'épargne, soit à une autorité du lieu où le libéré va se fixer, soit à une Société de patronage offrant toutes les garanties nécessaires, pour lui être remis d'après ses besoins présumés ou reconnus;

3° La section émet le vœu qu'il soit de préférence recouru à l'intervention des Sociétés de patronage.

En séance générale, M. l'inspecteur Brunot a demandé d'ajouter que le pécule pourrait être remis à des personnes désignées par l'Administration et remplissant le rôle des Sociétés de patronage. M. Ferdinand Dreyfus et M. le conseiller Petit, sans s'attaquer aux termes de telle ou telle partie des valeurs, se sont élevés contre toutes formules pouvant ouvrir la porte à l'arbitraire administratif.

La deuxième question traitée avait donné lieu à des rapports formant une brochure de plus de quatre-vingts pages et contenant les avis de célébrités italiennes, norvégiennes et françaises; elle était ainsi conçue : « Quelles mesures sont à prendre dans l'intérêt de la sécurité sociale contre les délinquants irresponsables ou contre ceux dont la responsabilité est diminuée au moment du crime ou du délit? »

Vous avouerez-vous mon impression? Eh bien, oui! Je n'ai découvert dans cette discussion aucune conviction bien certaine pour définir là où commence et là où finit la responsabilité, et l'autorité judiciaire, comme l'autorité médicale ou l'autorité administrative, ont peur de se prononcer lorsqu'on veut leur laisser la charge de définir la limite du danger pour la société en opposition avec celle de la liberté humaine.

M. le Dr Brouardel, M. l'inspecteur général Brunot, M. le Dr Gilbert Ballet, très remarquable pour son grand talent de parole, pas plus que M. Lejeune, ministre d'État de Belgique, ou M. le sénateur russe Zakrewski, ne m'ont paru avoir résolu le problème.

Des distinctions assez subtiles ont été faites entre les quartiers spéciaux et les asiles, entre les criminels aliénés et les aliénés criminels, et enfin les deux vœux suivants ont été émis par la section et ratifiés en assemblée générale à une forte majorité :

1° Il y a lieu de créer des asiles ou des quartiers spéciaux pour l'internement en vertu de la question répressive des individus acquittés ou renvoyés des poursuites en raison de leur état mental;

2° Il y a lieu d'adopter le principe de la triple intervention :

A. — De l'autorité judiciaire;

B. — De l'autorité administrative;

C. — Du corps médical,

pour autoriser la sortie des aliénés internés dans les Asiles ou quartiers spéciaux.

L'attention de la troisième section a été ensuite appelée sur cette question :

L'internement à durée illimitée par voie administrative dans les maisons de travail des vagabonds adultes en état de récidive, ne serait-il pas préférable aux condamnations à durée limitée?

Notre Président était de plus prié par la première section — Législation pénale — de nous transmettre une question connexe qui était leur sixième. La voici :

« Quels sont les faits précis qui doivent être considérés comme constituant le délit de vagabondage et celui de mendicité? »

« Dans quelles limites et par quels moyens convient-il de réprimer les faits de cette nature? »

Un seul mais très savant rapport de miss Twining avait été présenté et contenait toute l'histoire de la fondation et des services rendus par les Workhouses anglais.

Après le rapport de M. Dreyfus, avocat, M. Kins, inspecteur général des prisons de Belgique, et M. Batardy, chef de division au ministère de la justice en Belgique, ont nettement demandé qu'avant tout on répondît à la question ajoutée par la première section. Pour eux, la mendicité et le vagabondage ne comportent en eux-mêmes aucun des éléments constitutifs du délit.

Cette opinion, combattue par les uns, amendée par les autres, a tenu deux séances pendant lesquelles nous avons eu le privilège d'entendre, outre M. Dreyfus, rapporteur, M. le sénateur Bérenger, M. Cheysson, M. l'inspecteur Brunot, M. Lejeune, ministre d'État de Belgique, M. Louis Rivière qui a fait lui-même le vagabond pour s'instruire, allant coucher dans les asiles de nuit, et beaucoup d'autres.

Les résolutions suivantes ont été votées :

1° La société a le droit de prendre des mesures de préservation sociale même coercitives contre les mendiants et les vagabonds. A ce droit correspond le devoir d'organiser suivant une méthode rationnelle l'assistance publique, les secours privés et le patronage;

2° Il y a lieu de traiter différemment les vagabonds et les mendiants suivant qu'il s'agit :

A. — D'indigents valides ou infirmes;

B. — De mendiants ou de vagabonds accidentels;

C. — De mendiants ou de vagabonds professionnels.

Enfin, sur l'internement : après un exposé très intéressant de M. Strosmar, président du Conseil national suisse, on a voté la motion suivante :

La mesure la plus efficace contre les professionnels est l'internement prolongé dans des colonies spéciales de travail.

M. Paulian, secrétaire du Conseil supérieur des prisons, a rapporté la quatrième question soumise à la troisième section.

« Comment doivent être organisées les écoles et les bibliothèques des prisons afin qu'elles puissent réellement servir aux détenus, prévenus et condamnés? »

« Y a-t-il lieu notamment de mettre entre les mains des détenus des publications périodiques qui leur seraient particulièrement destinées? »

Une douzaine de rapports dans lesquels toutes les nations avaient eu des représentants, ont été exposés.

L'introduction du journal et même d'un journal spécial dans les prisons a été vivement soutenue et combattue. Je dois dire du reste que si, dans l'état actuel des prisons, il est difficile parfois d'autoriser des journaux ou des bibliothèques, la grande majorité les jugent utiles avec la prison cellulaire.

La motion suivante a été votée :

Il est désirable qu'une publication périodique spéciale et rédigée pour les prisonniers soit mise à leur disposition, à la condition que l'administration pénitentiaire se réserve un contrôle absolu sur sa composition.

M. le président de Latour avait pensé faire discuter l'opportunité des conférences, mais elles fonctionnent déjà avec succès en Italie et dans d'autres pays. Puis la section a émis un vœu sur l'augmentation du nombre des écoles et sur la création de bibliothèques, mais toujours sous le contrôle de l'administration. Enfin, un autre vœu visant l'échange de livres ou de publications entre les administrations des différents pays.

La dernière question traitée a été celle de l'alcoolisme :

« Quels sont, au point de vue préventif, les avantages des asiles pour le traitement curatif des ivrognes et quels sont les résultats obtenus dans ces établissements? »

Une notabilité médicale française, M. le Dr Magnan, a résumé tous les rapports et, dans la discussion, il a donné les preuves que des huiles ou essences de vin qui se fabriquent en Allemagne aussi bien qu'à Bercy étaient toxiques tout comme certains alcools.

Un alcoolique a été ivre au deuxième litre de vin fabriqué avec des essences et il lui a fallu dix litres de vin naturel pour arriver au même degré d'ivresse.

Des délégués russes, italiens, allemands, belges, suisses sont venus parler des asiles pour les ivrognes et des résultats obtenus. M. le Dr Magnan constate un tiers de guérisons certaines, un tiers de douteuses et un tiers d'incurables.

MM. les Drs Magnan et Mottet font un éloge senti des Sociétés de tempérance en Allemagne, en Angleterre et en Suisse.

Après discussion, le vœu suivant a été émis :

Le Congrès, ému des progrès croissants de l'alcoolisme dont la cause principale réside dans la consommation des alcools non rectifiés et des boissons artificiellement composées et dont l'influence se manifeste chaque jour davantage sur le développement de la criminalité,

Émet le vœu que :

Les pouvoirs publics combinent leur action avec celle des associations libres pour des mesures prophylactiques et thérapeutiques.

Suit le détail de ces mesures :

Limitation du nombre et réglementation des cabarets;

Dégrèvement des boissons hygiéniques;

Ligue de tempérance avec les institutions qu'elles comportent;

Asiles d'alcooliques et réglementation pour l'entrée dans ces établissements.

Voilà, Messieurs, l'œuvre de la troisième section du cinquième Congrès pénitentiaire. J'aurais voulu pouvoir vous donner une idée de tout ce que j'ai entendu de beau, de bien, de réconfortant, de tout ce que j'ai senti au milieu de ces études diverses, de sérieuses recherches et de travail réel. Je comprends que mon compte rendu est déjà trop long et je me borne à vous dire : Le patronage est en honneur partout, et au milieu de ces savants dont la profession est de punir ou de guérir, il y a le besoin de préserver, d'excuser, de soulager, en un mot ce souffle divin qui s'appelle la Charité.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

COMPTE RENDU DE

L'EXERCICE 1894-1895

RECETTES		
En dépôt chez MM. Piganeau et fils, au 31 octobre 1894.....F.	5,886 85	
En caisse.....	366 35	
		6,253 20
SUBVENTIONS :		
Du Ministre de l'Intérieur (1894-1895).....	1,052 30	
Du Conseil municipal (1894-1895).....	1,000 »	
Du Conseil général (1894-1895).....	1,200 »	
		3,252 30
Souscriptions diverses suivant état.....		4,706 10
Intérêts sur rente 3 0/0.....	308 »	
— sur fonds déposés.....	40 15	
— sur legs Cruse.....	808 77	
		4,156 92
RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Travail du dehors.....	42 45	
Produit de l'industrie.....	689 25	
Versements faits par les hommes.....	403 35	
Avoir des entrants.....	87 »	
Liquidation des comptes.....	32 »	
Divers.....	134 20	
		1,388 25
		16,756 77

DÉPENSES		
Nourriture.....F.	2,474 75	
Habillement.....	431 65	
Blanchissage, savon, désinfection.....	156 35	
Chauffage, éclairage, cuisson des aliments.....	316 25	
Achats de lingerie, mobilier et matériel.....	382 95	
Entretien de lingerie, mobilier, matériel, bâtiments.....	320 55	
Frais généraux et de bureau.....	297 30	
Appointements.....	3,235 80	
Avoir remboursé aux partants, rapatriements et secours.....	858 95	
Avances en argent, timbres, prêts aux hommes.....	209 55	
Dépenses pour l'industrie.....	601 45	
Contributions.....	198 65	
Gratifications.....	383 60	
Divers et imprimés Gounouilhou.....	285 »	
		10,152 80
Souscription au Comité central, à Paris.....	50 »	
Frais divers relatifs à la conférence de M. Bérenger.....	183 »	
A Mme Dupuy-Emler, commission d'encaissement.....	128 40	
Versé à la Caisse d'épargne.....	5,000 »	
		5,361 40
En caisse au 31 octobre 1895.....	1,040 80	
En dépôt chez MM. Piganeau et fils.....	201 77	
		1,242 57
	F.	16,756 77

LISTE GÉNÉRALE
DES
DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

21^e année 1894-1895

Allocation du Ministre de l'Intérieur (1895).F.	1,052	30																																																																																	
— du Conseil général (1894-1895)	1,200	»																																																																																	
— du Conseil municipal (1894-1895)	1,000	»																																																																																	
		F. 3,252 30																																																																																	
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Bal des Bouchers</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">250</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">F. 1,830</td> </tr> <tr> <td>Société Suisse</td> <td style="text-align: right;">30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M^{sr} l'Archevêque de Bordeaux</td> <td style="text-align: right;">25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>O. Grossard</td> <td style="text-align: right;">100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>G. Silliman</td> <td style="text-align: right;">500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>André Ballande</td> <td style="text-align: right;">200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Herman Cruse</td> <td style="text-align: right;">100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fosse et C^{ie}</td> <td style="text-align: right;">100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Baron de Luze</td> <td style="text-align: right;">100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marcillaud de Bussac</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Henri Couve</td> <td style="text-align: right;">25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jules Calvé</td> <td style="text-align: right;">25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>H. Rödel</td> <td style="text-align: right;">15</td> <td></td> </tr> <tr> <td>G.-F. Molinié</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Apesteguy frères</td> <td style="text-align: right;">5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Audinet et Buhan</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Baguenard Mortier-Lacoste</td> <td style="text-align: right;">25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Balay</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Th. Barckausen et C^{ie}</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Barton et Guestier</td> <td style="text-align: right;">50</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Baour et C^{ie}</td> <td style="text-align: right;">100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bayssellance, ancien maire</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bermond frères</td> <td style="text-align: right;">50</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B. Bert et C^{ie}</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ch. de Bethman</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Beyerman</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black; padding-top: 5px;">A reporter</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">F. 1,830</td> </tr> </table>			Bal des Bouchers	250	F. 1,830	Société Suisse	30		M ^{sr} l'Archevêque de Bordeaux	25		O. Grossard	100		G. Silliman	500		André Ballande	200		Herman Cruse	100		Fosse et C ^{ie}	100		Baron de Luze	100		Marcillaud de Bussac	20		Henri Couve	25		Jules Calvé	25		H. Rödel	15		G.-F. Molinié	10		Apesteguy frères	5		Audinet et Buhan	20		Baguenard Mortier-Lacoste	25		Balay	10		Th. Barckausen et C ^{ie}	20		Barton et Guestier	50		Baour et C ^{ie}	100		Bayssellance, ancien maire	10		Bermond frères	50		B. Bert et C ^{ie}	10		Ch. de Bethman	10		Beyerman	20		A reporter		F. 1,830
Bal des Bouchers	250	F. 1,830																																																																																	
Société Suisse	30																																																																																		
M ^{sr} l'Archevêque de Bordeaux	25																																																																																		
O. Grossard	100																																																																																		
G. Silliman	500																																																																																		
André Ballande	200																																																																																		
Herman Cruse	100																																																																																		
Fosse et C ^{ie}	100																																																																																		
Baron de Luze	100																																																																																		
Marcillaud de Bussac	20																																																																																		
Henri Couve	25																																																																																		
Jules Calvé	25																																																																																		
H. Rödel	15																																																																																		
G.-F. Molinié	10																																																																																		
Apesteguy frères	5																																																																																		
Audinet et Buhan	20																																																																																		
Baguenard Mortier-Lacoste	25																																																																																		
Balay	10																																																																																		
Th. Barckausen et C ^{ie}	20																																																																																		
Barton et Guestier	50																																																																																		
Baour et C ^{ie}	100																																																																																		
Bayssellance, ancien maire	10																																																																																		
Bermond frères	50																																																																																		
B. Bert et C ^{ie}	10																																																																																		
Ch. de Bethman	10																																																																																		
Beyerman	20																																																																																		
A reporter		F. 1,830																																																																																	
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">J. Blanchy</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">20</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">F. 2,610</td> </tr> <tr> <td>H. de Boissac</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>P. Bonifas</td> <td style="text-align: right;">5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>J.-J.-E. Bosc</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ch. Bosc</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M^{lle} E. Bosc</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>E. Brandenburg</td> <td style="text-align: right;">100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Brosset, consul de Russie</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>H. Brown</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>G. de Buhan</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>J. Calvé</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>H. Calvet et C^{ie}</td> <td style="text-align: right;">100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>H. Cart</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>J. Castaing, curé de St-Louis</td> <td style="text-align: right;">25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ch. Cazalet</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B. Cazalet</td> <td style="text-align: right;">5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cinto</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ch. Couve</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M^{me} V^e B. Couve</td> <td style="text-align: right;">10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cousteau frères et C^{ie}</td> <td style="text-align: right;">50</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M^{me} V^e H. Cruse</td> <td style="text-align: right;">100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M^{me} V^e E. Cruse</td> <td style="text-align: right;">100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>F. Cruse</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Henri Cruse</td> <td style="text-align: right;">20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cunliffe, Dobson et C^{ie}</td> <td style="text-align: right;">25</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black; padding-top: 5px;">A reporter</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">F. 2,610</td> </tr> </table>			J. Blanchy	20	F. 2,610	H. de Boissac	10		P. Bonifas	5		J.-J.-E. Bosc	20		Ch. Bosc	20		M ^{lle} E. Bosc	10		E. Brandenburg	100		Brosset, consul de Russie	10		H. Brown	20		G. de Buhan	20		J. Calvé	20		H. Calvet et C ^{ie}	100		H. Cart	20		J. Castaing, curé de St-Louis	25		Ch. Cazalet	10		B. Cazalet	5		Cinto	20		Ch. Couve	20		M ^{me} V ^e B. Couve	10		Cousteau frères et C ^{ie}	50		M ^{me} V ^e H. Cruse	100		M ^{me} V ^e E. Cruse	100		F. Cruse	20		Henri Cruse	20		Cunliffe, Dobson et C ^{ie}	25		A reporter		F. 2,610			
J. Blanchy	20	F. 2,610																																																																																	
H. de Boissac	10																																																																																		
P. Bonifas	5																																																																																		
J.-J.-E. Bosc	20																																																																																		
Ch. Bosc	20																																																																																		
M ^{lle} E. Bosc	10																																																																																		
E. Brandenburg	100																																																																																		
Brosset, consul de Russie	10																																																																																		
H. Brown	20																																																																																		
G. de Buhan	20																																																																																		
J. Calvé	20																																																																																		
H. Calvet et C ^{ie}	100																																																																																		
H. Cart	20																																																																																		
J. Castaing, curé de St-Louis	25																																																																																		
Ch. Cazalet	10																																																																																		
B. Cazalet	5																																																																																		
Cinto	20																																																																																		
Ch. Couve	20																																																																																		
M ^{me} V ^e B. Couve	10																																																																																		
Cousteau frères et C ^{ie}	50																																																																																		
M ^{me} V ^e H. Cruse	100																																																																																		
M ^{me} V ^e E. Cruse	100																																																																																		
F. Cruse	20																																																																																		
Henri Cruse	20																																																																																		
Cunliffe, Dobson et C ^{ie}	25																																																																																		
A reporter		F. 2,610																																																																																	

<i>Report</i>F. 2,610	<i>Report</i>F. 3,495
De Dadelzen, consul de Suède 10	Armand Lalande et C ^{ie} 25
H. Dagassan 20	Lamy de La Chapelle..... 20
Degraaf, Sayé, Bégué 10	Landau..... 20
M ^{me} V ^e Delmas..... 5	A. Lançon..... 20
Demay..... 10	Laparra..... 5
Demons, docteur-médecin ... 20	Larronde frères..... 20
Desclaux de Lacoste, notaire. 20	Lasserre 10
Des Ménards 5	M ^{me} V ^e Dan. Lawton..... 10
Durand et Videau..... 20	Ed. Lawton 20
Paul Dupuy..... 10	Lefranc, procureur général... 5
P.-L. Ducasse 50	A.-C. Le Quellec 100
Ducasse, d'Angoulême 10	Anselme Léon..... 20
Ch. Duvergier..... 20	Lesca, conseiller général ... 20
Eschenauer et C ^{ie} 20	Louit frères..... 20
Fau 20	Marqfoy, trésorier général... 25
M ^{me} V ^e Henri Faure..... 20	Marin..... 2
Ferbos..... 20	Maurel frères..... 50
M ^{me} V ^e André Ferrière..... 10	Maurel et Prom..... 25
Flouch frères..... 20	Paul Mestrezat 100
Abbé Gabriel..... 5	Aug. Meller 30
E. Galtié..... 50	Montméja, pasteur..... 10
J. Garric..... 20	Paris et Damas..... 25
Louis Garros 10	J. Payraud..... 5
H. Garros..... 10	Vicomte de Pelleport-Burète . 10
Gomez-Vaez..... 20	Vicomte P. de Pelleport-Burète 10
Gouzil neveu..... 100	M. Petit..... 10
Comte des Grottes..... 20	A. Peyrelongue..... 20
Gazeaud 5	Honoré Picon..... 25
David Gradis..... 20	Piganeau et fils..... 50
Grasset, percepteur..... 5	L. Preller 20
A. Guestier 10	M ^{me} V ^e Preller..... 5
M ^{me} W. Guestier 10	M ^{me} V ^e J. Prom..... 10
M ^{lle} d'Hauberne 20	M ^{me} V ^e F. Prom..... 10
Hanappier et C ^{ie} 20	J. Prom..... 5
A. Jay 20	De Rancourt..... 10
Johanneton 10	E. Reddelien..... 20
E. Johns..... 20	J. Renous..... 10
Nath. Johnston..... 50	D. Robert..... 10
W. Johnston 10	Rodberg 10
Kresmann..... 20	Rödel et fils frères 25
A. Labadie..... 50	Rosenfeld..... 5
Lacombe..... 5	A. Salles..... 10
M ^{me} V ^e Polyeucte Lacoste.... 5	F. Samazeuilh et fils..... 50
Lafargue et C ^{ie} 50	Schœngrun-Lopès-Dubec 10
<i>A reporter</i>F. 3,495	<i>A reporter</i>F. 4,417

<i>Report</i>F. 4,417	<i>Report</i>F. 4,627 »
Schröder et Schyler et C ^{ie} ... 25	Tramasset..... 25 »
Séguineau-Galibert 10	De Vial et C ^{ie} 10 »
Segrestaa 10	Valère, avocat général.... 3 »
M ^{me} V ^e Seurin..... 25	Ch. Vieillard 10 »
Paul Sens..... 5	V ^e Albert Vieillard..... 10 »
Touton et Cross 20	Violet et C ^{ie} 5 »
Soula, de Trincaud-Latour et C ^{ie} 10	M ^{me} V ^e Aug. Wetzel 10 »
M ^{me} V ^e A. Sorbé..... 5	J. D., ancien pensionnaire 5 »
Tastet et Lawton 50	Trouvé dans le tronc du Refuge..... 1 10
Teindas..... 20	
Testard..... 10	F. 4,706 10
H. Tournon 20	3,252 30
<i>A reporter</i>F. 4,627	F. 7,958 40

Souscriptions du même exercice encaissées après l'Assemblée générale

M ^{me} V ^e H. Lagrave.....F. 50	
M ^{me} V ^e Glottin..... 10	
M. Jonca..... 10	
M. et M ^{me} Barillier..... 25	
J. Bouchard..... 20	
	F. 115